

Délibération n°2025-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 20 février 2025)**

Date de convocation : 12/02/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, Mme BLANCHET Anne, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à M. DAGUERRE Robert
Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU Christian

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en section d'investissement, le Conseil Communautaire peut autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette ;

Les détails de l'ouverture des crédits pour le Budget principal et budgets annexes et autonomes Abattoir, SPANC, EHPAD, Centre d'allotement, Pôle Santé Solidarité, Espace Laprade de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau sont proposés respectivement en annexes 1 à 7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 1612-1 ;

Vu les Budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2024 du Budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et des budgets annexes et autonomes ;

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2025 pour le Budget principal et budgets annexes et autonomes Abattoir, SPANC, EHPAD, Centre d'allotement, Pôle Santé Solidarité, Espace Laprade de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau comme détaillée en annexes 1 à 7.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

